

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 03 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le trois juillet, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis		1	M. HEULIN Pierre- Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	Mme BOULLAIS Sandrine		1	Mme DANJOU Anne	1	
	Mme BOULTOUREAU Magali			M. BESNIER Loïc		
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle		1	Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu	1	
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
M. ROBERT Anaël		1	M. ROBERT Bernard		1	
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick			

	M. ROUSSEZ Olivier		1	M. BOSSÉ Fabien		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc- Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean- Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme	1	
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel	1		M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAI Norbert			M. BEDOUET Gérard		1
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues		1	
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal		1	M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1	
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis		1	Mr PAILLARD Vincent	1	

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
Cadenas ouvrages de surstockage	GEDIMAT SOCRAMAT	864,00 €
Achat ou Décisions		
Général		
Remplacement onduleur informatique	KIRSCH	187,12 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
remplacement 4 pneus + vidange PARTNER	ADM GROSBOIS	767,70 €
Entretien DUSTER FY825ZF	ADM GROSBOIS	145,39 €
remplacement 2 pneus DUSTER FY825ZF + essuie-glace	ADM GROSBOIS	350,90 €

Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
			maximum	prestataire retenu
INONDATIONS	ZONE DE TEMPORISATION DE L'ARDONNIERE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU BOURG DE LOIRON - LOT 1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	LOT 1 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT	94 292,56 €	CHARIER TP
		LOT 2 - TRAVAUX SUR LA VEGETATION	34 690,75 €	LEROY PAYSAGE
CLE	ETUDE POUR LA DETERMINATION DES DEBITS BIOLOGIQUES ET RECUEIL DE DONNEES	PRESTATION INTELLECTUELLE	80 440,00 €	SCOP ARL HYDRO CONCEPT
LIFE	SUIVIS HYDROBIOLOGIQUES SUR LE CHERAN 2024-2027	SERVICES	11 340,00 €	SCOP ARL HYDRO CONCEPT

Discussion :

Pas de remarques.

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 05/06/2024

- Validation de la modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/06/2024 (fin d'un contrat pour surcroît de travail, titularisation d'un agent stagiaire)
- Validation de l'organisation de la conférence agroécologique et de la diffusion du film pour un montant estimatif de 1000 € TTC.

Discussion :

Pas de remarques.

1.4. Décision modification au budget

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Suite aux inondations intervenues pendant l'hiver sur le site de surstockage du tertre, la commission paritaire d'indemnisation s'est réunie pour statuer sur les demandes d'indemnisation.

Le rapport précise que le montant d'indemnisation à prévoir sur le budget 2024 est de 9 250€.

Pour rappel, le Syndicat provisionne tous les ans pour ce risque. Au 31/12/2023, le montant des provisions s'élevait à 164 946.92 € (montant hors budget).

Il est proposé d'effectuer une reprise de 9 250 € sur la provision existante afin de pouvoir budgétiser les dépenses nécessaires et établir les mandats correspondants au nom des bénéficiaires.

D'où la décision modificative de crédit n° 1 suivante :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°1					
Section de fonctionnement					
compte	depenses	vote 2024	compte	recettes	vote 2024
	Total dépenses BP	2 373 276,00 €		Total recettes BP	2 373 276,00 €
	Total dépenses BS	1 058 854,60 €		Total recettes BS	1 058 854,60 €
	Détail dépenses DM n° 1			Détail recettes DM n° 1	
6538	65 indemnités - autres organismes	9 250,00 €	7815	78 Reprise sur provision	9 250,00 €
	Total DM n° 1	9 250,00 €		Total DM n° 1	9 250,00 €
	total dépenses	3 441 380,60 €		total recettes	3 441 380,60 €
Section d'investissement					
compte	depenses	vote 2024	compte	recettes	vote 2024
	Total dépenses BP	2 384 250,00 €		Total recettes BP	2 384 250,00 €
	Total dépenses BS	929 892,61 €		Total recettes BS	1 869 200,60 €
	Détail dépenses DM n° 1			Détail recettes DM n° 1	
	Total DM n° 1	0,00 €		Total DM n° 1	0,00 €
	total dépenses	3 314 142,61 €		total recettes	4 253 450,60 €

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Approuve la décision modificative de crédit n° 1 au budget primitif de l'année 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

2. OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS : VALIDATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE CLASSEMENT ET DE L'ORGANISATION POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE EN PÉRIODE HIVERNALE

Présentation : M Louis MICHEL – intervention de Mme Géraldine COMMERE

Par délibération du 5 juillet 2023, le comité syndical a validé les dossiers de demande de classement des ouvrages de lutte contre les inondations auprès de l'État en aménagement hydraulique et système d'endiguement.

Après échanges avec les services de l'État sur les contenus des dossiers et sur l'organisation pour la gestion et la surveillance des ouvrages, les dossiers sont en cours de validation pour faire l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisation.

Présentation en séance des dossiers autorisés et de l'organisation proposée. Mobilisation des délégués pour la surveillance des ouvrages.

Madame Géraldine COMMERE présente le dossier. Cf. diaporama.

Discussion :

Est-ce que ces ouvrages de lutte contre les inondations permettent une onde de crue moins importante à Segré ?

Oui c'est bien le cas. Il est difficile de fixer un gain fixe en hauteur d'eau dans la mesure où les ouvrages sont situés à plusieurs endroits et que leur niveau de remplissage dépend de la répartition des pluies.

Quelles sont les éléments de gestion des ouvrages ?

Ouvrages passifs : pas d'intervention lorsqu'ils sont activés (par semi-abaissement des vannes).
Sauf à intervenir s'il y a un problème dans l'hiver.

Ouvrages actifs : sur les grands plans d'eau et sur le site de la Grande Queille. Automates avec des consignes de gestion pré-définies. La gestion est donc automatique.

Madame Géraldine COMMERE explique qu'il est proposé de s'appuyer sur des élus référents pour aider les agents à la surveillance des ouvrages en cas de crue. Si possible des délégués situés à proximité de l'ouvrage. Une formation est prévue.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Tous les délégués ne sont pas présents. Il faudra envoyer la localisation des sites à tous les délégués pour recueillir leur inscription.

3. RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS DE CRUES DES 18 AU 22 JUIN 2024

Présentation : M Louis MICHEL/ M Gilles GRIMAUD – intervention de Mme Géraldine COMMERE

Présentation en séance du phénomène météorologique exceptionnel qui a généré une onde de crue sur l'Oudon et ses affluents.

Échanges avec les délégués sur le phénomène et ses conséquences. Suites à donner.

Madame Géraldine COMMERE présente la répartition des pluies sur le bassin de l'Oudon ainsi que les niveaux atteints dans les cours d'eau aux stations hydrométriques. L'eau s'est étalée, et cela a limité les pics de crues sur la partie aval (Segré). La végétation crée de la rugosité et ralentit l'écoulement de l'eau.

Cf. diaporama.

Discussion :

Un questionnaire est remis aux délégués pour recenser les dommages, et si des repères de crues peuvent être apposés.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Cet exposé permet d'affiner notre organisation pour faire face à ces épisodes. Le protocole est mis en place pour les crues d'hiver. Pour les crues d'été, il n'y a pas les mêmes possibilités, il faut donc y travailler. Le syndicat a travaillé pendant la crue en collaboration avec les Préfectures 49 et 53. Il est attendu un retour de leur part sur ces événements. Les prévisions sur Craon ont été sous-estimées, alors qu'à Segré les prévisions étaient bonnes. Vu ce qui s'est passé à Craon, on aurait pu attendre une hauteur d'eau plus conséquente à Segré. Il y a eu un étalement dans les champs et un ralentissement par la végétation.

Madame Anne DANJOU intervient à propos de la modélisation du PPRi¹ à Sainte Gemmes d'Andigné. Il y a un écart avec l'atlas des zones inondables. Il y a une erreur sur une parcelle. Il y a une différence de 1,50 m entre la hauteur d'eau constatée sur la parcelle et le PPRi.

Monsieur Gilles GRIMAUD dit qu'il peut y avoir des erreurs, mais pas de 1,50 m. Le PPRi est réalisé par l'État, c'est donc un problème à voir avec l'État.

Madame Anne DANJOU – Il faudrait reprendre la modélisation, car il pourrait y avoir des erreurs ailleurs.

Madame Géraldine COMMERE dit qu'il faut distinguer les types de modèles. Il y a des modèles hydrauliques pour voir comment l'eau s'étale dans la vallée et qui permettent de faire les PPRi. Il y a les modèles hydrologiques avec l'entrée d'une pluie pour voir comment monte l'eau dans la rivière pendant un épisode de crue.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD – Les crues estivales sont nouvelles, les modèles ne sont pas adaptés au changement climatique, les phénomènes ponctuels rendent les prévisions difficiles.

¹ Plan de prévision du risque inondations

Monsieur Gilles GRIMAUD – La prévision n'est pas un exercice facile. Des orages étaient attendus le jeudi 20 juin au soir qui ne sont pas tombés comme prévu, ils sont restés côté Vilaine.

Madame Géraldine COMMERE – L'évènement orageux qui s'est produit n'a probablement pas été prévu avec une telle intensité, ce qui a pu fausser la prévision à Craon. Il faut peut-être découper l'Oudon en 2 tronçons, par rapport au dispositif de secours, cela peut changer l'organisation.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il faudrait des stations plus en amont pour améliorer la prévision de crue.

Monsieur Jérôme HOUTIN - Il faudrait parler d'une hauteur d'eau et d'un temps aussi. Cela pourrait modifier les types de cultures implantées par les agriculteurs. Un pic ne pose pas de problème, cela redescend vite, mais des plantes de printemps 96 h sous l'eau, cela s'asphyxie.

Monsieur Jacky VALLÉE – Il faut travailler sur le bassin versant, mettre des talus, planter, faire descendre moins vite l'eau.

Monsieur Jérôme HOUTIN remarque que c'était les barrages qui retenaient l'eau avant. Mais on les a enlevés.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Les clapets ne sont pas faits pour maintenir l'eau en crue, ils s'abaissent au passage de l'eau. Même s'ils restent bloqués, il y a beaucoup d'eau dans le lit majeur et ils n'ont aucun effet sur une grosse crue.

Madame Géraldine COMMERE – Le lit mineur est vite rempli, le gros du débit passe dans le lit majeur. Il va falloir réfléchir à la manière dont on peut s'adapter face à ce type d'évènements, qui risquent d'être plus fréquents.

Monsieur Vincent PAILLARD constate que l'élargissement du pont et la suppression de 2 clapets a permis de libérer de l'eau et de limiter la crue à Montjean mais on a l'impression que l'action publique n'a pas été suffisante. Le monde agricole parle de buses à agrandir, du manque d'entretien de la végétation. Mais les masses d'eau sont importantes, on n'a pas les bonnes solutions.

Monsieur Rémi GAROT – Effectivement les masses d'eau sont conséquentes. On ne peut pas faire grand-chose dans ce cas.

Monsieur Jean-Claude DELANOË précise qu'il n'y a pas de site de stockage entre Montjean et Craon pour limiter les crues.

La Guéhardière ? il n'y a plus d'ouvrage de régulation, et donc pas moyen de gérer cet ancien étang. Ce site a dû tamponner quand même.

Monsieur Christian PERROIS – La réduction des buses dans les émissaires agricoles pourrait être une solution.

Monsieur Gilles GRIMAUD - On n'a pas trouvé de candidats pour ces dispositifs.

Monsieur Florent CROSNIER - Cela peut avoir un effet très localisé, en mettre un peu partout répartirait l'eau dans les champs et limiterait l'arrivée d'eau dans les cours d'eau.

Monsieur Pierrick GILLES – La Communauté de communes du Pays de Craon change des buses au passage de routes, il y a un remplacement à l'identique ou pour un diamètre supérieur. Il est demandé un dimensionnement pour une crue centennale. Il préfère ne rien faire et laisser l'eau s'étaler dans les champs.

Monsieur Joël RONCIN rappelle que l'hiver a été très humide, avec des terres saturées jusqu'à pratiquement l'épisode orageux. C'est exceptionnel mais cela peut encore arriver. Il faut travailler sur les sols, sur la présence de matière organique, l'herbe est propice, et beaucoup de sols venaient d'être semés. Craon a aussi un pont qui n'est pas dimensionné pour le passage des crues. Là il faudrait ouvrir pour protéger l'habitat.

Monsieur Christian PERROIS constate que pour retrouver de la matière organique dans les sols il faut environ 10 ans. Cela ne fait pas partie du cursus de formation des jeunes à l'école, il faut changer le modèle agricole, et avoir du temps.

Monsieur Dominique LARDEUX appuie sur l'importance de la formation. Il ajoute qu'à Louvaines, eau assez claire par rapport à d'autres crues. Malgré les semis récents de maïs, on aurait pu s'attendre à une eau plus boueuse.

Monsieur Christian PERROIS rapporte une expérience. Sur 30 ha, plantés au travers de la pente, un agriculteur a constaté moins de ruissellement; son étang en bas de parcelle met du temps à se remplir, alors qu'avant il se remplissait rapidement.

Monsieur Gilles GRIMAUD conclut les échanges. Il faut tirer les enseignements de tout cela pour adapter nos interventions.

4. VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Présentation : M. Bruno GAUMÉ – intervention de M Sylvain LACÔTE, assistant de prévention

Monsieur Sylvain LACÔTE présente le dossier et les documents à disposition (cf. diaporama).

Proposition de délibération

EXPOSE

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises et collectivités. L'employeur y consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Le DUERP du syndicat a fait l'objet d'une importante mise à jour en associant les agents. Il convient de valider le document par le comité syndical.

Le comité syndical,

Après concertation avec les agents,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels présenté,
- Approuve les mesures proposées pour améliorer la sécurité et la santé au travail,
- Dit que ce document est évolutif pour prendre en compte toute nouvelle situation et mettre à jour les mesures mises en œuvre,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Bruno GAUMÉ indique que des outils sont mis à disposition des agents : gilets de sauvetage, formation d'habilitation électrique, bottes, casques, fauteuils de bureau plus confortables... l'agent doit respecter les consignes.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Il y a déjà des choses mises en place. Il faut poursuivre l'action. La culture du risque est importante. Et les agents doivent effectivement porter leurs équipements de protection individuelle.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD ajoute qu'il faut du bon sens. Il demande si les élus qui entrent dans les bâtiments, dans les véhicules ou sur le terrain sont également concernés par ce dispositif ?

Monsieur Sylvain LACÔTE – Le technicien est bien équipé, par contre les élus ne le sont pas. Le DU ne prend pas en compte les élus.

Monsieur Gilles GRIMAUD a tous les équipements pour aller sur les chantiers, ils sont fournis par le Syndicat d'eau de l'Anjou.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD - Si les élus vont sur les sites de stockage il faudrait les équiper de dispositif d'alerte par exemple ?

Monsieur Sylvain LACÔTE creusera la question pour les élus.

Vote pour le DUERP : Unanimité.

5. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Pas de nouveau dossier pour avis au 27 juin 2024.

6. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation par les Vice-présidents en séance.
Cf. diaporama.

Discussion :

Monsieur Christian PERROIS présente le concours général agricole (CGA) pour le bocage et l'agroforesterie. Il est Président du jury qui se compose de services de l'Etat, des agriculteurs. Il y a 5 niveaux observés : travail du sol, production du bois,...

Le 1^{er} classé au concours du bassin de l'Oudon ira concourir à Paris pour la finale.

Monsieur Pierrick GILLES et Monsieur Rémi GAROT expliquent les contrôles faits sur le bocage et dans le cadre des PSE (paiements pour services environnementaux).

Monsieur Rémi GAROT rapporte une journée très intéressante le 18 juin sur les insectes des haies et les auxiliaires de culture.

Monsieur Joël RONCIN explique que la crue a généré des embâcles. Les techniciens interviennent pour faire enlever les embâcles situés sur les cours d'eau principaux et dans des ouvrages hydrauliques ou ponts communaux.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gilles GRIMAUD - Durant les épisodes de crues, le syndicat s'est bien impliqué, les agents se sont bien mobilisés, il les remercie. Il estime avoir pris les bonnes décisions. Aussi, il n'a pas apprécié que le syndicat n'ait pas été invité à la visite du Ministre à Craon alors que c'est un acteur important et actif dans la gestion de la rivière, il en fera part à la Préfète, c'est un oubli qui est regrettable.

Monsieur Aurélien COLAS constate que les articles de presse rapportent des propos tenus lors de cette visite qui ne sont pas toujours bien fondés et l'absence du Bassin de l'Oudon n'a pas permis d'apporter toutes les explications.

Monsieur Christian PERROIS informe d'une journée technique de l'AFAC agroforesterie le 9 octobre 2024 sur le thème « sol et agroforesterie ».

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel LABBÉ,

